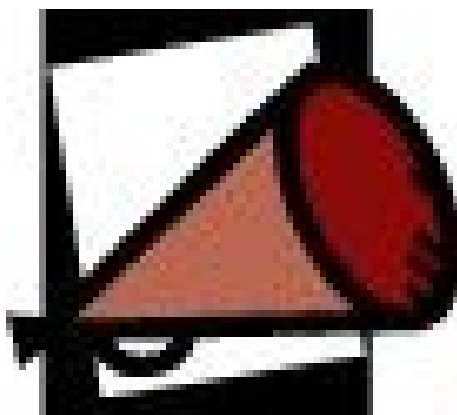


<https://www.pressegauche.org/Transition-juste-Pour-qui>



« Transition juste » ? Pour qui

?

- Politique québécoise - Environnement -



Date de mise en ligne : mardi 25 février 2020

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

La commission parlementaire qui étudiait le projet de loi 44 qui porte sur « la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques » fut l'occasion pour le ministre québécois de l'Environnement, Benoit Charrette, de se prononcer sur les recommandations de réduction des émissions des gaz à effet de serre du GIEC (Groupe international des experts sur l'évolution du climat) de 50% pour l'horizon 2030.

Pour le ministre, des cibles qui répondraient aux exigences de la science climatique constitueraient un objectif « irréaliste » et une transition « radicale » dommageable à l'économie, préférant plutôt vouloir effectuer une « transition juste » au nom de la défense des travailleurs québécois.

En tant que membre du Mouvement des travailleuses et travailleurs chrétiens (MTC), j'ai grandement à coeur le souci des intérêts de ces derniers. Mais je suis aussi immensément préoccupé du bien-être de nos enfants et petits-enfants, ces travailleuses et travailleurs d'aujourd'hui et de demain qui n'ont pas de centrales syndicales ou de groupes représentatifs qui aillent défendre leurs intérêts devant la commission parlementaire sur le projet de loi 44.

Libre à M. Charrette de rejeter les exigences de la science qui nous présente l'état des faits sur l'urgence actuelle. Mais de grâce, qu'il ait la décence de ne pas le faire au nom d'une « transition juste », concept vague à souhait, dont on n'a jamais défini les tenants et aboutissants, et dont on n'a jamais vu l'ombre d'un plan d'action avec objectifs, échéanciers, et modes d'évaluation qui soient soumis au débat public, pour qu'on puisse évaluer leur pertinence devant notre potentielle perte de contrôle sur le climat.

Qu'on se le dise ! Notre retard collectif à procéder à une transition à la mesure de l'urgence climatique est de l'ordre de l'injustice face aux générations qui nous suivent, rendant inopérant et dépassé le concept de « transition juste ». Celui-ci ne doit pas occulter l'urgence amplement démontrée par la multiplication des extrêmes climatiques et l'augmentation de leur intensité auxquelles nous assistons partout sur la planète. La justice pour les uns ne doit pas s'appuyer sur l'injustice pour les autres.

Pierre Prud'homme
Président du MTC de Montréal